

30ème GRAND PRIX DE LA GRANDE MOTTE

16 et 17 Septembre 2017

RÈGLEMENT DE L'ÉPREUVE

Ce règlement est complété par le règlement général des épreuves fédérales amateurs

ARTICLE 1 : Formule de jeu : 36 Trous Stroke-Play Brut – 18 trous par jour
Epreuve ouverte aux joueurs amateurs dont l'index n'est pas supérieur aux limites stipulées ci-dessous à l'article 2 et :

Soit licenciés à la FFGolf, s'étant acquittés du Droit de Jeu Fédéral et ayant obligatoirement fait enregistrer leur certificat médical auprès de la FFGolf avant le samedi 2 septembre 2017 à 18h00.

Soit non licenciés en France mais dans une Fédération Nationale étrangère ; le Certificat Médical devra alors être fourni lors de l'inscription.

ARTICLE 2 : Séries, marques de départ et nombre de joueurs :

Une série Dames : Index inférieur à 9,4 Départs marques bleues
Une série Messieurs : Index inférieur à 6,4 Départs marques blanches

Le nombre total des engagés sera limité à 90 joueurs (dont 6 *Wild Cards*). Les joueurs seront retenus en privilégiant d'abord les joueurs et les joueuses de nationalité étrangère classés dans les 2000 premiers du WAGR pour les Messieurs et dans les 1500 premières du WWAGR pour les Dames, les joueurs de catégories Minimes, Benjamins ou moins de 13 ans titulaires de la licence or Elite de l'année en cours qui ne rentreraient pas dans le champ avec leur classement au Mérite National Amateur, puis en fonction de l'ordre du Mérite National Amateur à la clôture des inscriptions, puis de l'ordre des index tout en respectant le nombre minimum de 20 Dames.

Note :

Un joueur U16, titulaire de la licence or, ayant l'index requis, est prioritaire.

Un joueur U16, titulaire de la licence or, classé au Mérite Amateur mais n'ayant pas l'index requis, n'est pas prioritaire. Il pourra rentrer en fonction de sa place au Mérite Amateur.

Un joueur U16, titulaire de la licence or, non classé au Mérite Amateur et n'ayant pas l'index requis, n'est pas prioritaire.

ARTICLE 3 : Déroulement de l'épreuve :
Vendredi 15 Septembre 2017 Entraînement
Samedi 16 Septembre 2017 18 Trous
Dimanche 17 Septembre 2017 18 Trous

ARTICLE 4 : Droits d'engagement (journée d'entraînement du vendredi 15/09/17 incluse)

CATÉGORIES	DROITS D'INSCRIPTION
Joueurs Nés en 1991 ou avant	80 € Extérieurs - 50 € Abonnés LGM
Joueurs nés en 1992 à 1998 inclus	40 € Extérieurs - 30 € Abonnés LGM
Joueurs nés en 1999 ou après	20 € Extérieurs - 10 € Abonnés LGM

ARTICLE 5 : Inscriptions :

- Seules les inscriptions **Accompagnées du Droit d'engagement**, du numéro de licence, de l'index et **uniquement parvenues par écrit** au plus tard : le Samedi 2 septembre 2017 à 18h00, seront prises en compte.
- Elles seront adressées à : Monsieur le Directeur, Golf de la Grande Motte-Avenue du Golf - 34280 La Grande Motte
- Les chèques seront libellés à l'ordre de : REGISSEUR GOLF GRANDE MOTTE

ARTICLE 6 : Clôture des inscriptions : Samedi 2 Septembre 2017 (cf. Vade-Mecum page 21)

- Une liste des joueurs retenus sera publiée : le Mercredi 06 Septembre 2017 (cf. Vade-Mecum page 21).

ARTICLE 7 : Des trophées viendront récompenser les vainqueurs en Brut des classements généraux Hommes et Dames.

ARTICLE 8 : Départage : Play-off « trou par trou » pour la 1ère place des classements généraux de chaque sexe, sur les trous désignés par le Comité de l'épreuve.

Si le play-off est interrompu (conditions climatiques ou manque de visibilité), le départage se fera sur le score du dernier tour, puis le 9, 6, 3 et dernier trou.

Pour les autres places, départage selon le plan informatique fédéral.

ARTICLE 9 : Remise des prix : Le Dimanche 17 Septembre 2017 à l'issue des résultats, suivie d'un cocktail.